



**POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE**
2018 | 2025

FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Ministère des Finances (MFQ)

Édition 2023

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

La présente feuille de route 2023 est à sa quatrième édition. Celle-ci a fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour, en date du 31 mai 2023, dans le cadre de la préparation de la 4^e rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023.

Le bilan est présenté en introduction de la présente feuille de route. Une première section présente les principales réalisations, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Une deuxième section porte sur les priorités et enjeux pour 2023-2024 considérant l'objectif de contribuer à l'économie durable du Québec.

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et acronymes utilisés se retrouve à la fin du document.

Principales réalisations 2022-2023

- Dans le cadre du budget 2023-2024 (mars 2023), le gouvernement a fait l'annonce du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, pour lequel le secteur bioalimentaire fait partie des secteurs d'activité retenus et qui sont porteurs de croissance.
 - Cette mesure s'ajoute à l'annonce, depuis 2018, de mesures d'amortissement bonifiées et d'un nouveau crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation qui bénéficieront notamment aux entreprises bioalimentaires.
 - Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement avait annoncé une bonification temporaire du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) où les taux de l'aide sont doublés jusqu'au 31 décembre 2022.
 - Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement avait annoncé la prolongation d'une année de la bonification temporaire du C3i où les taux sont doublés jusqu'au 31 décembre 2023.
- En ce qui a trait à l'exploration des possibilités d'amélioration de mesures fiscales pour atténuer la croissance des coûts de main-d'œuvre, il a été privilégié, considérant le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, de mettre en place des initiatives permettant d'atténuer ses effets et de stimuler l'investissement des sociétés, dont celles du secteur bioalimentaire (voir ci-dessus).
 - Entre autres, instauré au budget 2019-2020, le crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience permet aux PME d'obtenir une réduction des charges sur la masse salariale relativement aux travailleurs de 60 ans et plus.
 - Ce crédit d'impôt a été bonifié en juin 2022 afin de permettre à davantage d'entreprises d'en bénéficier.
- Le MFQ a également entrepris l'analyse des impacts de la récente annonce du gouvernement fédéral (budget de mars 2023) venant préciser les critères d'admissibilité qui seront en vigueur à compter de 2024 pour bénéficier de l'assouplissement fiscal pour le transfert intergénérationnel d'entreprise en vigueur depuis 2021.
 - Au Québec, l'assouplissement fiscal est en vigueur depuis 2016 et prévoit également des critères visant à assurer qu'il s'applique aux véritables transferts intergénérationnels d'entreprises.
 - L'uniformisation des critères pourrait simplifier l'accès à la mesure et éliminer l'incertitude quant à son admissibilité. Des analyses à cet égard sont en cours au MFQ.
- En ce qui concerne l'exploration des possibilités d'amélioration des mesures fiscales pour favoriser les dons alimentaires par les détaillants et les services alimentaires, l'analyse a démontré qu'il n'apparaissait pas opportun d'apporter des modifications aux mesures fiscales concernées, notamment considérant leurs impacts limités sur les décisions des entreprises d'effectuer ou non des dons ainsi que les enjeux entourant la reconnaissance fiscale des donateurs pour la délivrance des reçus officiels avec la juste valeur marchande des dons.
 - Des solutions budgétaires pour promouvoir la récupération alimentaire et soutenir les capacités d'entreposage des banques alimentaires apparaissent plus appropriées, telles qu'annoncées dans le budget 2023-2024 soit :
 - 20 M\$ pour l'amélioration des infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des Banques alimentaires du Québec;

-
- 10 M\$ pour aider divers organismes d'aide alimentaire dans l'achat de denrées.
 - Afin de poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire, 615,1 M\$ sur 5 ans ont été annoncés dans le cadre du budget 2023-2024.
 - Cette annonce s'ajoute aux 562 M\$ sur 3 ans annoncés au budget 2022-2023 pour assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025.

Priorités 2023-2024 permettant de contribuer à l'économie durable du Québec

- Explorer les possibilités d'amélioration des mesures fiscales pour favoriser le transfert d'entreprises familiales.

OBJECTIF 2.1 : Appuyer l'investissement dans les entreprises

Pistes de travail :

2.1.1 Appuyer l'investissement agricole et l'offre de financement

2.1.2 Appuyer l'investissement dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciale

2.1.3 Accompagner les entreprises de transformation alimentaire dans leurs projets d'investissement et de manufacturier innovant par une démarche gouvernementale unifiée

2.1.4 Explorer le potentiel d'investissement étranger complémentaire aux entreprises d'ici et procurant des gains pour le Québec en matière de croissance des activités du secteur bioalimentaire et de sa présence sur les marchés

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère des Finances (MFQ)								
Prolongation du Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres (anciennement Programme de rabais d'électricité). - Programme transféré au MAPAQ depuis 2020							Réalisée	2.1.1
Explorer les possibilités d'amélioration des mesures fiscales afin de favoriser l'accélération de l'investissement des entreprises, dont celles bioalimentaires, notamment à l'égard des mesures fiscales d'amortissement accéléré							Réalisée	2.1.3

OBJECTIF 2.3 : Investir dans l'innovation et renforcer les synergies

Pistes de travail :

2.3.1 Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires

2.3.2 Améliorer les infrastructures des centres de recherches et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans l'optique d'être à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur

2.3.3 Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur à l'implantation de technologies innovantes et au développement de produit

2.3.4 Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère des finances du Québec (MFQ)								
Analyser les effets du seuil minimal des dépenses sur l'accès des entreprises bioalimentaires aux crédits d'impôt à la R-D							Réalisée	2.3.3

OBJECTIF 3.1 : Attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève

Pistes de travail :

3.1.1 Mieux connaître les besoins actuels et futurs du secteur bioalimentaire en main-d'œuvre et relève

3.1.2 Appuyer l'embauche et le recrutement dans les entreprises bioalimentaires

3.1.3 Appuyer les transferts et les démarrages d'entreprises par la formation, le soutien et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Stratégie pour la relève entrepreneuriale bioalimentaire)

3.1.4 Promouvoir les carrières du secteur bioalimentaire

3.1.5 Appuyer les initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail au sein des entreprises bioalimentaires

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère des Finances (MFQ)								
Explorer les possibilités d'amélioration des mesures fiscales pour atténuer la croissance des coûts de main-d'œuvre							Réalisée	3.1.2

OBJECTIF 3.4 : Encourager les approches concertées pour la santé et l'environnement

Pistes de travail :

3.4.1 Renforcer les initiatives pour réduire les gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité face aux changements climatiques

3.4.2 Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable

3.4.3 Développer et appuyer les approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité

3.4.4 Poursuivre la croissance du secteur biologique

3.4.5 Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides

3.4.6 Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et favoriser les dons alimentaires

3.4.7 Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère des Finances du Québec (MFQ)								
Explorer les possibilités d'amélioration des mesures fiscales pour favoriser les dons alimentaires par les détaillants et les services alimentaires							Réalisée	3.4.6

OBJECTIF 4.1 : Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures

Pistes de travail :

4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles

4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole

4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricole

4.1.4 Explorer les pistes de solutions à long terme relativement à la taxation foncière agricole

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Mesures des ministères et organismes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	État	Pistes
Ministère des Finances (MFQ)								
Collaborer aux travaux, avec le MAPAQ, concernant la fiscalité foncière agricole							Réalisée	4.1.4

Sigles et acronymes

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MFQ – Ministère des Finances

PCTFA – Programme de crédit de taxes foncières agricoles

R-D – Recherche scientifique et développement expérimental

RQ – Revenu Québec